

Vers un BAC+3

BTS_A ACD

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Agronomie et cultures durables

Code RNCP : 36936 - Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Date enregistrement au RNCP : 12/07/2022

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce BTS est une formation diplômante de niveau 5 du Ministère de l'Agriculture permettant à son titulaire d'être capable de :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui ;
- Construire son projet personnel et professionnel ;
- Communiquer dans des situations et des contextes variés ;
- Conduire des productions au sein d'un système de culture ;
- Conduire des expérimentations ;
- Organiser l'activité de production ;
- Concevoir un système de culture multi-performant ;
- Accompagner le changement technique.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- Être âgé.e de moins de 30 ans
- Être titulaire (de préférence) soit :
 - Du Baccalauréat technologique STAV, STPA,
 - Du Baccalauréat général
 - Du Baccalauréat Professionnel CGEA / CGEH

L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail "**Parcoursup**". Un entretien d'orientation est réalisé avec des membres de l'équipe des formateurs/trices en charge des enseignements au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but de valider le projet professionnel des candidat.es.

APPRENTISSAGE



DURÉE

Formation alternée sur deux ans :

- 20 ou 21 semaines en centre par an soit en moyenne 717.5h/an
- 27 ou 26 semaines en entreprise par an soit en moyenne 927.5h/an
- 5 semaines de congés payés par an

De septembre à juin

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Pratiques sur plateaux techniques

Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.

Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.

+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

**CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT
ACCESSIBLE EN VAE
(NATURAPOLE.FR)**

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

Unité d'enseignement	Intitulé	Heures
UE 1.1	Appropriation de l'environnement professionnel et des exigences de qualité	104
UE 1.2	Prévision d'un itinéraire technique culturel à partir des facteurs de production	139
UE 1.3	Enjeux socio-économiques de la société	75
UE 1.4	Unité de formation transversale : EPS	20
UE 2.1	Adaptation et mise en oeuvre de la conduite d'une culture	154
UE 2.2	Débats de société	60
UE 2.3	La filière lin locale et internationale	70
UE 2.4	Unité de formation transversale : EPS	30
UE 3.1	Evaluation et optimisation d'un système et d'un itinéraire de culture	225
UE 3.2	Valorisation des compétences et ouverture à l'international	61
UE 3.3	Unité de formation transversale : EPS	20
UE 4.1	Accompagnement du changement technique	79
UE 4.2	Conduite et suivi d'une expérimentation	175
UE 4.3	Gestion de projet	60
Pluridisciplinarité	Pluridisciplinarité	128

ÉVALUATION - VALIDATION

Les étudiant.es inscrit.es au CFA de Seine-Maritime bénéficieront de l'intégration de ce diplôme dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat). La formation sera organisée en 4 semestres et leur permettra, en cas de réussite aux contrôles continus (écrit-oral-dossier-pratique), d'acquérir 30 crédits par semestre. L'obtention de l'examen du BTSa correspond à l'acquisition de 120 crédits.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2021-2025) : 90%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2022) : N/A
- Taux d'insertion dans le métier visé (sortants 2023) :
- Taux poursuite études (sortants 2022) : N/A
- Taux moyen de satisfaction (2021-2025) : 85%
- Taux de rupture de contrat d'apprentissage : N/A
- Taux d'interruption en cours de formation : N/A

RÉMUNÉRATION pour l'apprentissage

Année / Classe \ Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 56 39 25 - cfa.yvetot@educagri.fr

📍 Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc